

LES PROPOS PUBLIÉS CI-DESSOUS LE SONT SOUS L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE LEURS AUTEURS.

POUR LA LISTE UNION SOCIALE TRAITONNE

POUR LA LISTE LE TRAIT DE COULEUR

POUR LA LISTE LE TRAIT AVEC VOUS

TEXTE NON COMMUNIQUÉ

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

Aujourd'hui, 7 Novembre 2011, date de rédaction de cet article, voici les dernières nouvelles !

Vous n'êtes pas sans savoir que l'Europe est en pleine crise économique : la Grèce, l'Italie...

Bref toute l'Europe est touchée à l'exception... d'un petit village gaulois qui résiste : LE TRAIT ! Hé oui, à l'heure où tout le monde parle de plan d'économie, de plan de rigueur, de réformes, seule notre commune ne semble pas touchée. En effet, Monsieur le Maire a fait voter au conseil municipal de septembre la création d'un poste d'attaché au cabinet du Maire ! Rien que cela ! Un attaché au cabinet du Maire pour une ville comme Le Trait...incroyable...mais pourtant vrai ! Anticiperait-il la campagne 2014 des municipales ? Un poste qui va coûter environ 85 000 euros par an! Alors il va falloir bien évidemment trouver des rentrées d'argent! Et dans ce même conseil, devinez... un vote sur la mise en place de la taxe sur l'électricité! Hé ben oui! Certes cette taxe est obligatoire à partir de janvier 2012, mais il faut savoir que les communes peuvent la mettre en place en choisissant un taux d'imposition compris entre 0 et 8%. Et devinez ce qui a été voté : 5% direct! Ben oui, c'est trop facile de récupérer un peu d'argent via la population! Alors bien évidemment Monsieur le Maire a annoncé qu'il ferait une campagne publicitaire incitant la population à moins consommer.... Mais le résultat est quand même là ! Une taxe supplémentaire sur votre consommation d'électricité, ce qui rapportera à la commune environ 60 000 euros par an, qui ne couvre même pas le nouveau poste d'attaché au cabinet du Maire! Va falloir encore trouver des solutions pour des recettes supplémentaires pour la commune... alors devinez ce qui va certainement augmenter! On attend avec impatience la proposition du budget 2012 !

Et pour couronner cela, les lecteurs du Courrier Cauchois, dans le numéro du 30 septembre dernier, apprennent que notre village gaulois fait partie du peloton de tête des communes cauchoises concernées par les emprunts structurés « dit toxiques » ! Monsieur le Maire essaye de rassurer la population via cet article en précisant « Nous avons heureusement près de 70% de nos encours basés sur des taux fixes ou variables mais avec des plafonds. Ces emprunts toxiques ne sont pas les plus importants ».

Petite présentation de la situation de notre commune: un emprunt structuré est fonction d'hypothèses fondées sur l'évolution d'indices financiers. Il faut savoir que les emprunts, d'une manière générale, sont classés suivant un indice de 1 (taux euros) à 6 (taux de change) et d'une structure de A (non toxique) à F (plus risqué). Un emprunt a déjà été renégocié avant l'été laissant apparaître un coût complémentaire de 102 000 euros. Un deuxième, indicé 4F, est en cours de renégociation et laisse apparaître une perte de 115 000 euros au 18 octobre 2011 valorisé suivant le cours de change de 7 000 euros au 27 octobre 2011. Un troisième du même type, indicé 4F également (280 000 euros de capital restant dû), ne sera pas renégocié car se terminant dans quatre ans, mais quelle incidence financière? Pas de réponse actuellement. Une information parue dans un article du journal Libération du 21 septembre 2011 sur les communes ayant contracté des emprunts « toxiques » montre que Le Trait possède un autre emprunt contracté en 2007 et courant jusqu'à 2020 qui montre un surcoût de 329 000 euros. Nous avons demandé si cet emprunt posait problème à la collectivité lors de la commission finances du 27 octobre 2011. Réponse: NON !!! Au vu de cette situation aussi complexe qu'inadmissible, vous êtes en droit de vous poser les questions suivantes: A-t-on le droit de « jouer en bourse » avec l'argent des contribuables? Que représentera financièrement dans sa globalité une telle prise de risque pour la collectivité? Quelle sera l'incidence sur le niveau d'imposition des Traitons? Quelle va être l'importance des charges laissées en héritage pour les prochains mandats municipaux ?

Bref, en conclusion...tout comme dans le film « La folie des grandeurs », « il est l'or mon seigneur ... » ! C'est encore le contribuable qui va payer !!!

Pour Le Trait de Couleur,
Cécile Galhaut et Patrick Callais

Tout d'abord, au nom des militants radicaux de gauche, socialistes et verts, de Jumièges, Mesnil-sous-Jumièges, Le Trait et Yainville, nous remercions les électeurs se reconnaissant dans les valeurs de Gauche qui ont participé aux deux Primaires des dimanches 9 et 16 octobre 2011. Nous remercions également le personnel municipal qui a mis le matériel électoral à notre disposition afin que les Primaires se déroulent dans de bonnes conditions.

Nous profitons de cette Tribune pour informer les Traitons que la Conseillère Générale du canton, Pierrette Canu, tient une permanence tous les mardis, (pour les horaires se renseigner en mairie) dans les locaux de la mairie du Trait. Elle est à votre écoute, et à votre disposition pour toute question pouvant concerner son action au Conseil Général du Département.

Confusion : la nouvelle taxe communale sur l'électricité TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité)

De vives et âpres discussions ont eu lieu, tant en commission financière qu'au dernier conseil municipal du 21 septembre 2011 au sujet du pourcentage de la nouvelle taxe qui serait facturée aux Traitons.

Il faut savoir (ce qui n'a pas vraiment été expliqué) que vous payez déjà une taxe communale et départementale sur l'électricité : regardez votre facture EDF, il y a une colonne « taxes locales » (TLE : Taxes Locales d'Electricité). Ces taxes étaient calculées sur le prix payé.

Depuis le 1er janvier 2011, les taxes ont changé de nom, mais également d'assiette : elles seront calculées sur les kilowattheures consommés. La directive européenne à l'origine de cette modification vise à éviter toute distorsion de concurrence. L'éclairage public n'était pas, jusqu'au 1er janvier 2011, concerné par les TLE, les sites appartenant à l'Etat, aux collectivités territoriales, et les établissements publics étant exonérés du paiement de la taxe. L'année 2011 étant une année charnière, vous n'avez pas vu de différence sur votre facture MAIS vous le verrez sur vos factures 2012. Soyez-y attentifs !

On peut déjà dire que le système profitera aux propriétaires de résidence secondaire qui ne payeront plus que sur leur consommation (et non plus sur l'abonnement) et les Parisiens, dont le taux de TLE était supérieur à celui appliqué dans les autres régions, MAIS pas aux Traitons.

La taxe communale était facultative, elle devient obligatoire. Son taux peut évoluer de 0 à 8%.

Revenons au Trait : le taux communal devait être voté avant le 1er octobre, il faisait l'objet de la question 14 du conseil municipal du 21 septembre. Une phrase de la question paraissait incongrue « ...Considérant enfin la nécessité d'assurer des travaux de mise en valeur du patrimoine communal (éclairage des bâtiments publics et des installations sportives, illuminations de Noël...) M. le Maire propose au conseil d'instituer la taxe sur la consommation finale d'électricité et d'appliquer à cette taxe un coefficient multiplicateur unique égal à 5 ». Décision qui a été votée malgré les 6 « NON » de l'opposition municipale et les 5 absentions dans la « liste du Maire ». Pourquoi 5 ? Pourquoi pas moins ? Parce qu'il faut un éclairage spectaculaire qui satisfasse le besoin de luxe et d'opulence, qui se manifeste aussi dans la recherche d'une 4ème fleur ? Les Traitons apprécieront ! Et verrons sur leur facture d'électricité augmenter leur contribution aux dépenses de la mairie. En attendant une nouvelle taxe, pour une autre dépense !

Le Trait avec vous et Les Verts
Martine Tillaux